

Christophe KRAUSS <c.krauss@lahalle.fr> 09:35 (Il y a 6 heures)

À jean-louis, Vincent, karim.cheboub, Dominique, Arnaud, peyraga, helene.heinrich, pichon.vincent, guervenou.chri., fare.cedric, moi, Anne-Marie, Ludwig, Jean-Christophe, Gaëlle, Hakim, Olivier

Mesdames, Messieurs,

Comme convenu lors de la réunion d'hier, je viens de vous adresser par 2 messages « we transfer » successifs les Accords HAC & HAV.

Nous reviendrons vers vous prochainement afin de vous communiquer une nouvelle dates de réunion au cours de laquelle vous pourrez nous faire part du cadre juridique dans lequel vous pensez pouvoir vous placer quant à une négociation à venir.

Nous vous adresserons en même temps que cette date, nos commentaires et observations sur vos propres demandes de modification de notre projet d'accord de méthode.

Dans l'intervalle, comme vous vous y êtes engagés hier et à brefs délais, nous vous remercions de nous adresser vos demandes de modifications de l'accord que vous nous avez énoncées hier.

Dans cette attente,

Cordialement,

Christophe KRAUSS

D° des Ressources Humaines

27, quai de Seine - 75019 PARIS

Tél. + 33 (0) 6 85 25 08 36

www.lahalle.com

De : Philippe Visse [<mailto:philippe.vissecftccec@gmail.com>]

Envoyé : vendredi 13 avril 2018 10:43

À : Christophe KRAUSS

Cc : jean-louis ALFRED; vincent boursier; Cheboub Karim; d. guilmain; sud.vivarte@yahoo.fr; Peyraga; helene.heinrich@live.fr; pichon.vincent; guervenou.christophe@orange.fr; fare.cedric@neuf.fr; Anne-Marie PAEPEGAEY; Ludwig RABOTIN; Jean-Christophe CHESSOUX; Gaëlle GAUDIN; Hakim FELLAH; Olivier SEBE; Patrick Chantrel; RENAUD; elodie; Denis PERRICHON; Patrice Senechal; Thiery GENET

Objet : Re: Fusion - Négociation - ACCORDS HAC & HAV

Monsieur,

Bien reçu votre mail, mais en parcourant vos documents, je ne trouve pas tous les accords (Accord 35h, accords d'entreprise etc... des 2 dépôts logistiques Issoudun et de Montierchaume.) De plus aucunes conventions collectives des magasins dans vos documents !!! ainsi que celle des 2 dépôts ..

Comment voulez-vous que l'on puisse travailler correctement si il nous manque la moitié des documents.

Cordialement.

Philippe VISSE

DS CFTC CEC Logistique



REPONSE DE CHRISTOPHE KRAUSS A MOI

Christophe KRAUSS 10:45 (Il y a 4 heures)

À moi, jean-louis, vincent, Cheboub, guilmain, sud.vivarte, Peyraga, helene.heinrich, vincent, guervenou.chri., fare.cedric, Anne-Marie, Ludwig, Jean-Christophe, Gaëlle, Hakim, Olivier, Patrick, RENAUD, elodie, Denis, Patrice, Thiery

Monsieur,

Concernant les dépôts, come vous le savez ceux-ci ne seront pas impactés par la fusion, de sorte que nous vous avons adressé, comme nous vous l'avons indiqué hier, les accords concernant le réseau et le siège.

Concernant les conventions collectives, et à la demande de certains d'entrevous, nous avons commandé des exemplaires reliés, lesquels vous seront adressé par al voie postale.

Cordialement,

Christophe KRAUSS

D° des Ressources Humaines

27, quai de Seine - 75019 PARIS

Tél. + 33 (0) 6 85 25 08 36

www.lahalle.com

Philippe Visse <philippe.vissecftccecc@gmail.com> 11:58 (Il y a 3 heures)

À **arnaud, William**, michel, jean-louis, karim.cheboub, d.guilmain, Thiery, Patrice, Denis, vincent.boursi., elodie, RENAUD, Patrick

----- Message transféré -----

De : **Philippe Visse** <philippe.vissecftccecc@gmail.com>

Date : 13 avril 2018 à 11:15

Objet : Re: Fusion - Négociation - ACCORDS HAC & HAV

À : Christophe KRAUSS <c.krauss@lahalle.fr>

Monsieur,

Je prends acte de votre réponse, quand vous dites que les 2 dépôts logistiques ne seront pas impactés par cette fusion. C'est vous par vos propos qui le dites, mais pas moi.

Une question:

-Comment se fait-il que Mr Rabotin a informé certains élus du dépôt par voix téléphonique en date du 22 février, que lors de cette fusion cela remettrait en cause tous les accords du dépôt logistique d'Issoudun?

Je vous invite Monsieur, à lire le procès verbal de la réunion du comité entreprise du dépôt logistique d'Issoudun (page 2) en date du 22 février 2018 où notre direction fait valoir ceci:

" Or, nous devons préciser l'effet juridique de la fusion sur nos accords d'établissement: Les accords d'établissement sont remis en cause, la direction a 3 mois pour engager des négociations et 12 mois pour conclure des accords de substitution.

- Si aucun accord de substitution n'est conclu pendant ces 15 mois alors les accords d'établissement CEC cessent.

C'est contradictoire !!! quand vous me dites que les dépôts ne sont pas concernés par cette fusion?

Cordialement.

Philippe VISSE

DS CFTC CEC Logistique



Arnaud SUD 13:51 (Il y a 1 heure)

À Christopher, moi, Jean-Louis, Vincent, Karim, Dominique, Michel, helene.heinrich, vincent, Christophe, Cedric, Anne-Marie, Ludwig, Jean-Christophe, Gaëlle, Hakim, Olivier, Patrick, RENAUD, elodie, Denis, Patrice, Thieery

Bonjour M. Krauss

Sauf erreur ou mauvaise manipulation de ma part, je n'ai pas reçu le lien we transfert.

Concernant le dépôt vous dites que celui-ci n'est pas impacté par la fusion, il faudra que vous nous expliquiez lors de la prochaine réunion comment les accords d'un établissement de notre entreprise ne peuvent pas être remis en cause par la fusion absorption?

Cordialement



Arnaud MOUJOL

Secrétaire du syndicat SUD Vivarte

[35 Q bd Clemenceau 17340 Chatelaillon Plage](mailto:sud.vivarte@yahoo.fr)

06 87 77 01 97

sud.vivarte@yahoo.fr

**A CETTE HEURE JE N'AIS PLUS AUCUN RETOUR DE
LA PART DE CE MONSIEUR KRAUSS**